



# Ville de Saint-Brice-sous-Forêt

## Règlement intérieur

(Feuille à conserver)

### Règlement général

L'accès au LCR des Charmilles, 39 rue des 2 piliers 95350 Saint-brice-sous-Forêt, est réservé aux jeunes âgés de 12 à 17 ans pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

L'accès au LCR des charmilles est libre

La cotisation annuelle doit être à jour et le dossier administratif dûment complété, signé par l'adhérent, les parents ou son responsable légal.

L'adolescent inscrit à Saint Brice Jeunesse est sous la responsabilité de l'équipe d'animation pendant le temps des activités.

Les trajets domicile/LCR des charmilles sont sous la responsabilité des parents.

Une carte de membre sera remise à l'adhérent, pouvant être réclamée par les responsables du centre à tout moment.

L'équipe d'animation n'est pas responsable **en cas de vol ou perte** des effets personnels de l'adhérent.

En cas d'accident, les frais médicaux sont à la charge des parents.

Pour les activités payantes, la participation financière demandée n'excède pas 50% des frais engagés.

### Règlement relatif à l'adhérent

L'adolescent doit respecter impérativement l'équipe d'animation et les règles établies lors du déroulement des activités ou des sorties.

L'adolescent doit respecter les principes de fonctionnement de la vie en collectivité.

L'adolescent doit respecter le matériel mis à disposition par Saint Brice Jeunesse.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte et aux abords de nos locaux.

Les boissons alcoolisées sont strictement interdites.

Le port d'objets pouvant s'avérer dangereux est strictement interdit.

Une paire de tennis est demandée pour les activités qui se déroulent dans les gymnases.

En cas de non respect du règlement, des sanctions seront prises pouvant aller de l'avertissement aux parents à l'exclusion temporaire ou définitive.

Les frais occasionnés pour toute dégradation volontaire commise dans les locaux, transports ou lors de séjours seront intégralement à la charge des parents ou du responsable légal.

### Règlement des sorties

Les inscriptions ont lieu exclusivement aux Charmilles et ne sont pas prises par téléphone.

Aucune activité ne peut être réservée avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances.

Le nombre de place étant limité, l'équipe d'animation se réserve le droit d'inscrire l'adolescent à une activité par semaine.

Lors d'une sortie nécessitant les transports en commun ou l'autocar, le comportement de l'adolescent devra être irréprochable.

### Séjours

Les tarifs dégressifs sont appliqués pour tous nos séjours.

Le descriptif des séjours est envoyé par courrier.

Le dossier délivré par le service jeunesse et un acompte sont à remettre au plus vite afin de finaliser l'inscription.

Une réunion d'information est organisée avec les parents et les animateurs avant chaque séjour.